

Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre CIO :

Psychologue de l'Éducation nationale

Le cahier des charges du chapitre CIO 2017-2018 s'appuie sur les grandes orientations suivantes :

1) Mise en œuvre du parcours Avenir par un accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives au plus près des besoins (formations de proximité) avec notamment :

- l'élaboration d'un programme d'actions cohérent et progressif propre à chaque établissement (de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour le collège et de la 2^{nde} à la terminale pour le lycée) grâce aux interventions sur site de l'équipe ressource académique. Il s'agit d'initier un travail de concertation pour la définition d'objectifs communs adaptés aux besoins et aux spécificités de chaque établissement. Ce travail initié en animation est accompagné par le COP de l'établissement et le CIO du secteur.
- la mise en place de l'entretien concerté pour favoriser un cadre bienveillant et positif permettant l'individualisation des processus et la construction progressive du parcours d'orientation scolaire et professionnel pour tous les élèves.

2) Accompagnement au métier suite à la création du corps unique de psychologue de l'Éducation nationale :

L'apport de la psychologie dans la compréhension des différentes problématiques scolaires doit être réaffirmé pour contribuer à la réussite des élèves.

Il s'agit d'une part, d'accompagner les COP à un changement de positionnement afin que leur expertise et leurs compétences puissent être davantage sollicitées pour travailler en appui de l'équipe éducative et du chef d'établissement, notamment sur le climat scolaire et sur le vivre ensemble, problématiques liées par ailleurs, au travail sur la citoyenneté.

D'autre part, il s'agit aussi de développer les compétences professionnelles des directeurs de CIO, pour conduire le changement et accompagner les équipes.

3) Suivi et accompagnement des COP contractuels à l'entrée dans le métier

Dans l'académie, la proportion de COP contractuels s'élève à près de 40%. Ces personnels sont recrutés sur la base d'un master 2 en psychologie ; la plupart d'entre eux doivent élargir leur connaissance du fonctionnement du système éducatif, de l'orientation et de l'affectation des élèves et plus largement des problématiques éducatives auxquelles ils vont être confrontés. De plus, ils doivent être accompagnés sur le positionnement spécifique du conseiller d'orientation-psychologue qui place ce dernier dans une position particulière (affecté en CIO, intervenant sur un secteur avec plusieurs établissements) qui est à consolider au début de leur prise de fonction.

4) Préparation au concours interne des psychologues de l'Éducation nationale.

Les formations proposées prendront le plus possible la forme d'échanges de pratiques et d'expériences en petits groupes, sur la base de thèmes précis leur permettant de faire le lien entre leur activité et leur missions, de comprendre la spécificité de leur rôle et de leur place dans au sein du système. Ces formations devront constituer un apport en termes de références théoriques, institutionnelles et d'outils méthodologiques.